

Séance ordinaire du 3 mars 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi trois mars deux mille vingt à neuf heures douze, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau (partiellement), Clément Genest (partiellement) et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-02-40

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

du 3 mars 2020.

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

CE-2020-02-41

Approbation du procès-verbal des séances des 21, 24 et 25 février 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 février 2020 et celui des séances ordinaires tenues les 24 et 25 février 2020.

CE-2020-02-42

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Lévis

[Document d'aide à la décision GCH-2020-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Lévis, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-02-43

Appel de candidatures pour un poste cadre temporaire de contremaîtresse ou de contremaître aux travaux publics du Service des travaux publics de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2020-030](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à un appel de candidatures pour un poste cadre temporaire, classe 3, de contremaîtresse ou de contremaître aux travaux publics du Service des travaux publics de la Direction des infrastructures.

CE-2020-02-44

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (suivi des ajustements à la structure de l'administration et modification, renonciation ou intervention à une servitude)

[Document d'aide à la décision GRE-2020-004](#)

Le membre du comité exécutif Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif et il dépose ce projet de

règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-004.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements à la suite de récents ajustements à la structure de l'administration et de subdéléguer le pouvoir de modifier, renoncer ou intervenir à une servitude.

CE-2020-02-45

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2020-010-R1](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-010-R1, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2020-02-46

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2020-012](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à cette fiche de prise de décision GRE-2020-012, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-02-47

Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants

[Document d'aide à la décision ENV-2020-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2020-007. Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 250 000\$, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants sur la propriété municipale.

CE-2020-02-48

Financement de la dépense relative à la réfection de la piste cyclable sous le viaduc du Canadien national (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-017](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réfection de la piste cyclable sous le viaduc du Canadien national (secteur Charny) au montant maximal de 208 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer cette dépense au montant maximal de 105 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2020-02-49

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour le projet de réfection de la rue Saint-Laurent et de la côté Fréchette (secteur Lévis, phase 6)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-021](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour le projet de réfection de la rue Saint-Laurent et de la côté Fréchette (secteur Lévis, phase 6) au montant maximal de 240 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-02-50

Financement de la dépense relative à la réfection de la rue de la Grève-Gilmour (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-022](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réfection de la rue de la Grève-Gilmour (secteur Lévis) au montant maximal de 2 605 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-02-51

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels et aux travaux de remplacement du système d'ozonation et de rénovation des fonds de filtres

[Document d'aide à la décision GEN-2020-027](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels et aux travaux de remplacement du système d'ozonation et de rénovation des fonds de filtres au montant maximal de 3 738 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

CE-2020-02-52

Financement de la dépense relative à la fourniture de services pour la recherche de raccordements inversés sur les réseaux d'égouts

[Document d'aide à la décision GEN-2020-033](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services pour la recherche de raccordements inversés sur les réseaux d'égouts au montant maximal de 58 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-03.

CE-2020-02-53

Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* du ministère de la Culture et des Communications.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville que cette participation se traduise par une contribution financière de la Ville de 300 000 \$ au volet 1a *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, soit 150 000 \$ en 2021 et 150 000 \$ en 2022, et de 1 500 000\$ pour le volet 1b *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, soit 500 000 \$ en 2020, 2021 et 2022.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour une durée de trois ans, à partir de 2020 jusqu'au 31 mars 2022, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-02-54

Adoption du Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 habitation unifamiliale dans la zone P2101, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-00-77.

CE-2020-02-55

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout dans la zone I1543 de l'usage centre de gestion des matériaux excavés, Parc industriel Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-014. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser à un seul endroit dans la zone I1543 l'usage centre de gestion des matériaux excavés.

CE-2020-02-56

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage de récupération de métaux inclus dans la classe d'usage P405 dans la zone A1800, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-016](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à permettre l'usage récupération, de triage ou de recyclage de métaux compris la classe d'usages

P405 centre de biomasse, d'élimination des déchets, ou de recyclage dans la zone A1800, et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la non-conformité avec les orientations du schéma d'aménagement et de développement;
- l'incompatibilité de cet usage avec les usages agricoles avoisinants existants ou potentiels.

CE-2020-02-57

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-024. Ce projet de règlement a pour objet de permettre la classe d'usage C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans dans la zone I1637.

CE-2020-02-58

Règlement modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne (périodes relatives à l'abattage et à l'élagage de frênes ainsi qu'à la gestion de leurs résidus et de nouveaux foyers d'infestation) et Règlement modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement (durée du programme)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-027-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-027-R-1. Ce règlement a pour objet de prolonger les périodes où sont autorisés l'abattage et l'élagage de frênes, le transport des résidus de frênes à un centre de traitement autorisé ainsi que d'identifier les nouveaux foyers d'infestation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de prolonger la durée du programme d'aide jusqu'en 2022 et de préciser que le montant maximal de l'aide octroyée annuellement est de 55 000 \$.

CE-2020-02-59

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2020-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2020-017, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

CE-2020-02-60

Vente d'une partie des lots 6 310 465 et 6 164 912 du cadastre du Québec à Gestion Kinu inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2020-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Gestion Kinu inc. des parties des lots 6 310 465 et 6 164 912 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-022, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Kinu inc., d'affecter un montant approximatif de 57 278 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

CE-2020-02-61

Attribution du contrat pour l'entretien préventif annuel des groupes électrogènes et des groupes moteur pompe

[Document d'aide à la décision APP-2020-018](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'entretien préventif annuel des groupes électrogènes et des groupes moteur pompe (appel d'offres 2019-50-124), à Av-tech inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 104 066 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-02-62

Vente des pièces de marque Vohl et récupération du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision APP-2020-025-R-1](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Vohl inc., pour la vente des pièces de

remplacement de marque Vohl, pour une valeur équivalente à 65 % de la valeur totale de ces pièces, correspondant à un prix de vente évalué à 10 851,61 \$, avant TPS et TVQ, sans garantie aucune, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2020-025-R-1, et d'autoriser le directeur de l'Approvisionnement à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter le fruit de la vente nette de ces pièces aux postes budgétaires indiqués à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-02-63

Modification du contrat pour la fourniture et le transport d'enrobé bitumineux tiède

[Document d'aide à la décision APP-2020-029](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture et le transport d'enrobé bitumineux tiède (appel d'offres 2018-50-10), attribué par la résolution CE-2018-02-56, au montant de 42 086,25 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-029, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-02-64

Dépôt des listes de certains contrats au 31 décembre 2019

[Document d'aide à la décision APP-2020-031](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 décembre 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2020-02-65

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction et le prolongement de rues ainsi que

L'installation de services dans le parc industriel de Bernières (phases 3 et 4)
[Document d'aide à la décision APP-2020-033](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction et le prolongement de rues ainsi que l'installation de services dans le parc industriel de Bernières (phases 3 et 4) (appel d'offres 2017-55-130), attribué par la résolution CE-2018-02-25, au montant de 11 050 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-033, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-02-66

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 3 041 280 et 3 041 282 du cadastre du Québec (boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-012](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 3 041 280 et 3 041 282 du cadastre du Québec et les frais afférents au montant maximal de 72 100 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-61.

CE-2020-02-67

Cession d'une servitude sur une partie du lot 2 431 679 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-013](#)

Il est résolu de céder, à titre gratuit, une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 2 431 679 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 45 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-013, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Hydro-Québec, d'autoriser le directeur de l'Approvisionnement à signer l'entente d'établissement des droits réels de servitude pour les lignes électriques et de télécommunication ainsi que le plan de la servitude, tels qu'ils sont présentés en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-02-68

Attribution du contrat pour l'entretien de l'éclairage public défectueux et la réalisation de travaux complémentaires

[Document d'aide à la décision APP-2020-037](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'entretien de l'éclairage public défectueux et la réalisation de travaux complémentaires (appel d'offres 2020-55-06), à Voltec ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 664 015 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-02-69**Dépôt du rapport de reddition de comptes sur la gestion de l'entretien du matériel roulant**

[Document d'aide à la décision INF-EQM-2020-007](#)

Le rapport de reddition de comptes sur la gestion de l'entretien du matériel roulant certifié par le vérificateur général de la Ville, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2020-02-70**Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale adjointe – services de proximité**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-027](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale adjointe – services de proximité, tels qu'ils sont mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-027.

CE-2020-02-71

Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et abrogation des résolutions CE-2020-02-02 « Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles » et CV-2020-01-67 « Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisatrice ou d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles »

[Document d'aide à la décision DTI-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches, regroupant la Ville et les municipalités régionales de comté de Chaudière-Appalaches et d'agir comme représentant du partenariat auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec ce ministre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DTI-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction des technologies de l'information à déposer une demande au programme *Fonds d'appui au rayonnement des régions*.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2020-02-02 « Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2020-01-67 « Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisatrice ou d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ».

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2020-02-72

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 49

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
